

Creully-sur-Seulles, le 30 octobre 2020

Communauté de Communes



LE PRESIDENT DE SEULLES TERRE ET MER

à

Mesdames, Messieurs les maires,  
Mesdames, Messieurs les élus,  
Madame, Monsieur les Inspecteurs,  
Mesdames, Messieurs les directeurs,  
Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,

**Objet :** Modalités d'organisation des écoles à compter du lundi 2 novembre 2020

Madame, Monsieur,

La pandémie de coronavirus Covid 19 connaît une accélération massive contraignant le Président de la République à instaurer de nouvelles mesures sanitaires. Ces mesures concernent également les écoles qui resteront ouvertes contrairement aux mesures prises en mars dernier.

La mise à jour du protocole sanitaire édicté par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (ci-joint) renforce certaines mesures déjà appliquées par le passé afin de limiter la transmission du virus.

Afin de répondre à ces nouvelles obligations, la communauté de communes a mis à jour son protocole sanitaire (ci-joint) afin de maintenir l'ensemble des services périscolaires tout en limitant le brassage des élèves.

Je suis conscient que le maintien des services périscolaires est essentiel pour permettre aux parents de continuer leurs activités professionnelles. Toutefois le transport scolaire, la garderie et la restauration scolaire sont des lieux privilégiés de contamination des enfants si la densité est trop importante. C'est pourquoi je demande, lorsque cela est possible, aux parents de ne pas faire appel à ces services. Evidemment le coût du repas ne sera pas facturé pour les familles qui auront prévenu.

Aussi je vous invite à mettre en place une arrivée échelonnée des enfants le matin sur une durée de 15 minutes. Les parents devront rester en dehors de l'enceinte scolaire et se disperser rapidement après avoir déposé leurs enfants.

Le masque devient obligatoire pour tous les enfants à partir de 6 ans. Les masques seront fournis par les parents.

Aussi la mise en place de la distanciation sociale oblige mes services à modifier le lieu de garderie à Fontenay le Pesnel. A partir de lundi 2 novembre 2020 la garderie s'effectuera à la salle polyvalente. Pour les autres sites aucun changement n'est à signaler.

Les services de STM maintiendront la désinfection journalière des locaux et une désinfection régulière des points de contact.

Le présent courrier sera envoyé aux directeurs des écoles qui transmettront l'information aux parents d'élèves.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

P.S. : Ce protocole est amené à évoluer dans les prochains jours ou prochaines semaines en fonction des évolutions ministérielles.

LE PRESIDENT  
DE SEULLES TERRE ET MER

Thierry OZENNE

